

Réunion de conseil municipal du 14 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, pôle territorial de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BEGUIER Vincent, Maire.

Étaient présents : M.BÉGUIER - Mmes LEGRAND- MARSAULT - MM. HAIRAUT- RENGEARD- Mmes POUVREAU -KOLBACH - CHEDOZEAU- DA SILVA - MM. ARNAULT -- PUAUD - SICAULT- PARADOT - BEAU

Représentés : M.DIEHL par M.BÉGUIER - Mme GROSDENIER par Mme POUVREAU -

Excusés : Mme JOUBERT

Absents : Mme COUTURIER- M.DUFOUR.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA.

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 24 mai est adopté à l'unanimité.

N°2018.06.14/01

Adoption de l'avant projet définitif restructuration des écoles et autorisation à donner au Maire pour signer le permis de construire

L'équipe d'architecture espace 3 architecture, EIC associés, Soneco présente l'avant projet définitif de la restructuration des travaux de l'école. Les travaux sont estimés à 1 394 000€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Le Maire à signer et déposer le permis de construire
- Demande que des économies soient trouvées dans le projet avant de se positionner sur l'APD

Point sur la restauration du tableau Sainte Radegonde

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

N°2018.06.14/02

Convention avec SOREGIES pour l'accompagnement des économies d'énergie

Cette offre est réservée aux collectivités adhérentes au Syndicats Energies Vienne au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité.

Les travaux d'économies d'énergie qui ouvrent droit à la prime sont :

- Décrits dans les fiches d'opérations standardisées
 - Réalisés par des artisans Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)
 - Engagés après la date de la signature de la convention avec SOREGIES
- Réalisés sur la période 2018, 2019 et 2020

Isolation de combles ou de toiture :

→ prime entre 720 et 1152€ pour 100m²

Isolation des murs

→ prime entre 1200 et 1872€ pour 100m²

Isolation d'un plancher

→ prime entre 1440 et 2256€ pour 100m²

Changement des ouvrants

→ prime entre 1344 et 2160€ pour 100m²

Chaudière collective haute performance énergétique

→ prime à partir de 504€ pour 200m²

Système de gestion technique pour chauffage et eau chaude

→ prime à partir de 194€ pour 300m²

Pompe à chaleur AIR/EAU ou EAU/EAU

→ prime à partir de 756€ pour 300m²

Le versement de la prime est plafonné à 35 000€ par collectivité et par an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à la décision en attente de recherches de renseignements auprès d'autres organismes.

N°2018.06.14/03

Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRCAL signée entre le centre de gestion de la Vienne et la Commune

Vu la convention conclue avec le centre de gestion pour la réalisation des dossiers CNRACL applicable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, date d'expiration de la convention conclus entre le centre de gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avenant conclu entre le centre de gestion et la CNRACL prolongeant leur convention jusqu'au 31 décembre 2018,

Vu la proposition d'avenant proposée par le centre de gestion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'avenant portant prorogation de la convention conclue avec le centre de gestion pour la réalisation des dossiers CNRAC au 31 décembre 2018
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir

N°2018.06.14/04

Reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au SIVOS Bonnet Lafond

Monsieur Le Maire rappelle que le SIVOS bonnet Lafond a pris la compétence relative à l'organisation des activités périscolaires le 1er janvier 2017, et à ce titre il y a lieu de lui reverser les fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Le conseil municipal a délibéré le 08 février 2018 pour verser l'acompte pour l'année scolaire 2017/2018 de 6 570€ au SIVOS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser au SIVOS Bonnet Lafond le solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018 de 13 320€.

Questions diverses

Monsieur HAIRAUT informe le conseil Municipal que suite à l'orage du 23 mai, 3 habitations ont inondé à Chez Paris. Le village est situé dans un point bas et reçoit toutes les eaux de ruissellement.

AUDIT ENVIRONNEMENT a été contacté pour réaliser une étude qui est chiffrée à 7 152€ TTC. Une décision modificative est nécessaire pour financer cette étude.

Une décision modificative est également nécessaire pour l'acquisition de matériel.

- **N° 2018.06.14/05 Décisions modificatives n°1**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

2188.208 + 2 200

2188.91 + 5 000

020 - 7 200

- Décisions prises en vertu de la délibération du 10 avril 2014 donnant délégation au Maire en ce qui concerne la passation des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable et dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T

- N°12/2018 du 25/05/2018 de confier à Assistance et Conseil en travaux Christian DESSAULT de BERUGES (86) une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pendant la phase de consultation des entreprises, la phase de préparation de chantier, la phase de travaux et de réception de travaux concernant la restructuration de l'école primaire pour 19 820€ H.T soit 23 784€ TTC

- N°13/2018 du 25/05/2018 d'acquérir auprès de SIGNAUX GIROD de La Crèche (79) un abri-bus pour 3 579,26€ H.T soit 4 295,11€ TTC.

- N°14/2018 du 04/06/2018 de confier à Bernard ANTIER de Ceaux-en-Couhé (86) la mise aux normes de blocs de secours du local Avenue de la Gare pour 395€ H.T soit 474€ TTC.

Questions conseillers

M.SICAULT : Une twingo est laissée à l'abandon devant les anciens abattoirs et est vandalisée.

M.BEGUIER : Franck TREGOUET, ancien directeur de la communauté de Communes de Couhé et responsable du pôle de Couhé de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, part pour mutation au plus tard le 1^{er}/10.

Le secrétariat des ADMR a emménagé dans les locaux de l'ancienne trésorerie.

La signature de la maison des entreprises interviendra au mois de septembre, une animatrice économique a été recrutée et tiendra une permanence tous les matins. 1 développeur économique sera également recruté.

L'étude de commune nouvelle va être relancée entre les communes de Ceaux, Châtillon, Couhé, Vaux et Payré.